



**HAL**  
open science

## Le parc national des Abruzzes

M. Monti Della Corte

► **To cite this version:**

M. Monti Della Corte. Le parc national des Abruzzes. Revue d'Écologie (La Terre et La Vie) , 1932, 10, pp.571-583. <hal-03532530>

**HAL Id: hal-03532530**

**<https://hal.science/hal-03532530v1>**

Submitted on 18 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# LA TERRE ET LA VIE

REVUE D'HISTOIRE NATURELLE

2<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 10

Octobre 1932

---

---

## LE PARC NATIONAL DES ABRUZZES

par

M. MONTI DELLA CORTE

LES Abruzzes ont une superficie de 16.529 kilomètres carrés. Avec une population d'environ un million et demi d'habitants, cette région de l'Italie centrale est divisée en quatre provinces : Aquila, Campobasso, Chieti et Teramo. Située entre le 41-42 et le 42-55 degré de latitude Nord, elle occupe la partie N. E. de l'ancien Royaume de Naples. Elle est baignée par l'Adriatique et traversée par la chaîne des Apennins ; le pays est couvert de belles forêts et coupé de fertiles vallées, où l'on se livre à un important élevage.

Sur 1.000 habitants de plus de 10 ans, le 50 p. 100 est employé aux travaux agricoles, le reste travaillant dans diverses industries locales.

La propriété est très morcelée dans la zone cultivable, car nous sommes dans la province la plus montagneuse de l'Italie. On y cultive le blé, la pomme de terre, le maïs, l'avoine, etc. Dans de nombreux districts, l'oli-

vier fournit une huile excellente. Les fruits y sont savoureux, particulièrement le raisin de table, dit *raisin d'or*, bien connu en Europe centrale où on l'exporte depuis longtemps. Là où s'étendait autrefois le lac de Fucino, on cultive à présent la betterave. C'est là également que pousse le meilleur blé d'Italie. De grosses raffineries se sont établies dans le pays.

Le dessèchement du lac Fucino fut tenté à l'époque romaine, successivement par Jules César et par l'Empereur Claude ; une troisième tentative faite au xvii<sup>e</sup> siècle par les papes ne réussit pas davantage.

Enfin, en 1876, le Prince Torlonia acheva ce travail colossal avec le concours de l'ingénieur français Brisse. Les eaux s'écoulèrent par un conduit souterrain jusqu'au fleuve Liri en abandonnant à l'exploitation agricole 14.000 hectares de terres cultivables. Les travaux coûtèrent 50 mil-

lions de liras italiennes, somme énorme pour l'époque.

Les provinces de Teramo et de Chieti produisent du lin, et leur récolte est la plus abondante d'Italie après celle de la Lombardie. Le mûrier y a été planté avec succès. Dans la partie montagneuse des massifs du Gran Sasso et de la Majella, se trouvent d'excellents pâturages alpins qui nourrissent du bétail de premier ordre, bovin et ovin.

Au cours des derniers siècles et sous les divers gouvernements qui se succédèrent en Italie avant son unité nationale, d'immenses forêts furent sauvagement détruites, mais dans certaines régions elles ont été respectées et sont encore dans leur force.

C'est précisément dans un de ces beaux sites qu'a été créé le Parc National des Abruzzes.

Les Abruzzes sont réputées, depuis les temps les plus anciens, pour être le pays le plus giboyeux d'Italie. Tous les chasseurs indigènes et étrangers y ont toujours chassé sans restriction légale d'aucune sorte, jusqu'au jour où, grâce à l'initiative de M. Erminio Sipari, député au Parlement et véritable apôtre de la protection de la nature, le Gouvernement italien créa le Parc National des Abruzzes.

La région dite de la haute Marsica, qui comprend les arrondissements de Pescasseroli, Opi, Villavallelonga, Lecce, Gioja et Bisagna, est traversée par la chaîne du Monte Marsicano et confine avec le massif du Meta, qui atteignent tous deux plus de 2.000 mètres.

La contrée est coupée de ravins majestueux, de cavernes et de grottes profondes. La végétation y est luxuriante.

La faune aborigène est des plus intéressantes. On y rencontre : l'Ours brun des Abruzzes, espèce qui diffère

de celle de Russie et des Carpathes ; le Chamois d'espèce rigoureusement localisée, l'Aigle royal, le Loup, le Chat sauvage, le Lynx, la Martre, etc. La flore renferme une quantité de plantes médicinales et aromatiques, et aussi de très belles orchidées. Les bois qui ont été respectés rappellent certaines forêts vierges avec leurs hêtres colossaux, leurs magnifiques sapins et pins ; on y voit également des chênes séculaires, des charmes, des érables et des frênes.

La province, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, manquait totalement de routes carrossables et, grâce à sa faible population, les forêts n'y furent jamais en péril. Par là même, le gibier s'est trouvé préservé des ravages qu'exerçaient certains chasseurs acharnés dans les provinces voisines plus accessibles. Les étrangers invités par les seigneurs du pays s'y rendaient souvent à la chasse, en particulier à celle du chevreuil.

En 1872, le père et l'oncle de M. Sipari, sachant que le feu Roi Victor-Emmanuel II aimait à venir dans la Marsica pour chasser l'ours, cédèrent par un acte notarié du 21 juin 1872 à la Maison Royale d'Italie, une réserve de chasse s'étendant sur trois montagnes de leur propriété.

A la suite de cette initiative, plusieurs Conseils municipaux de la Marsica décidèrent de réserver exclusivement la chasse du gros gibier à Sa Majesté. Victor-Emmanuel II en accepta l'hommage, et la Réserve de chasse fut confiée à la surveillance des gardes champêtres des différents cantons de la région.

On attendait le roi pendant l'automne de 1872 et on avait construit un sentier muletier pour lui permettre de se rendre jusqu'à Pescasseroli où l'attendait l'hospitalité de

la famille Sipari. Des pluies torrentielles empêchèrent le souverain de se rendre à cette invitation.

Ce fut d'autant plus regrettable que l'on avait déjà habitué une grosse ourse à visiter chaque nuit un défilé où on avait eu soin de placer du miel, du maïs ou des fruits, afin que le roi.

dont il devait mourir le 9 janvier de l'année suivante.

Son fils, Humbert I<sup>er</sup>, renonça complètement à la Réserve et la rendit à ses propriétaires.

Pendant toute cette période de surveillance sévère, le gibier avait notablement augmenté et le jour où la



L'entrée du val Fondillo.

venant au clair de lune se mettre à un affût choisi d'avance, ne pût manquer d'y tirer le fauve, lorsque celui-ci serait venu réclamer son festin habituel.

Malheureusement, pendant plusieurs années, les affaires d'Etat empêchèrent le Roi d'aller chasser dans la Marsica.

En 1877, il devait s'y rendre et tout était déjà prêt pour le recevoir, lorsqu'il tomba malade du terrible mal

Réserve royale fut abolie, les chasseurs s'acharnèrent de nouveau sur leurs victimes. Ainsi, au cours d'une seule saison, on tua 27 ours, et une quantité considérable de chevreuils, cerfs, daims et chamois.

En 1883 et plus tard, en 1894, furent construites les deux premières routes carrossables, ce qui permit aux chasseurs de toute l'Italie de se rendre commodément à l'émouvante chasses à l'ours.

En automne 1899, S. A. R. le Prince de Naples, ayant manifesté le désir de connaître cette intéressante région, fut reçu par le député Sipari, dans son château de Pescasseroli.

On fit en son honneur une grande battue d'ours et de chamois qui dura deux jours.

Puis, les villages de la région offrirent à nouveau cette réserve à la Maison Royale et elle fut reconstituée sur les territoires de Barrea, Villetta Barrea, Civitella Alfedena, Opi, Pescasseroli, Collelongo, Lecce ne' Marsi et Gioja dei Marsi.

Le Prince de Naples, devenu le Roi Victor-Emmanuel III, alla à plusieurs reprises chasser l'ours dans les Abruzzes.

Mais les lois de protection furent cause que les ours augmentèrent dangereusement, au grand dommage des troupeaux, et autres animaux domestiques.

La Réserve de Chasse Royale fut nouvellement abolie en 1912, et chacun se livra alors avec acharnement et par tous les moyens à la destruction des ours.

Sans la grande guerre qui arrêta ces massacres en privant la Marsica de ses chasseurs mobilisés sous les drapeaux, les deux variétés locales d'ours et de chamois auraient complètement disparu aujourd'hui.

La guerre victorieusement terminée, les habitants de la Marsica pensèrent à protéger le gibier de la région, lequel continuait à diminuer chaque jour, à la suite du dessèchement du lac Fucino dont j'ai parlé plus haut.

A ce moment, M. Sipari proposa aux compagnies de tourisme italiennes de bâtir des hôtels dans les sites les plus pittoresques du pays, tels qu'à Pescasseroli et à Roccaraso.

Le Gouvernement italien s'était intéressé à la protection du chamois,

mais autorisait toujours la chasse à l'ours, considéré comme nuisible et dangereux. Ce fut alors que le Professeur Romualdo Pirotta, l'éminent botaniste de l'Université de Rome, eut le premier l'idée de constituer une immense réserve pour la protection de la Flore et de la Faune des Abruzzes, sous la forme de Parc National, en choisissant dans ce but la zone la plus montagneuse de la région, où animaux et végétaux pouvaient se développer en toute liberté.

Au Professeur Pirotta s'associèrent bientôt d'autres grandes personnalités italiennes pour favoriser cette belle initiative. Le 1<sup>er</sup> janvier 1913, le grand veneur de la Cour annonça que le Roi allait renoncer à ses droits sur la réserve de chasse des Abruzzes, et aussitôt notre collègue, le Professeur A. Ghigi, de l'Université de Bologne, renouvelant d'anciennes propositions avancées par le Professeur Camerano et le Professeur Pirotta, proposa au Ministère de l'Agriculture de transformer ce territoire en Parc National.

On nomma, d'accord avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique, une commission d'étude composée de MM. Sarti et Parpagliolo, fonctionnaires, et du Professeur Romualdo Pirotta.

Celui-ci publia un mémoire dans lequel il proposait de créer le Parc National des Abruzzes sur une extension de 1.720 kilomètres carrés. Ce vaste territoire devait comprendre une partie des Abruzzes, ainsi qu'une petite partie de la Terra di Lavoro et du Sannium, mais cette proposition échoua car elle était inacceptable, ces provinces étant trop peuplées; on se borna donc à proposer comme Parc National, l'ancienne réserve de feu le Roi Victor-Emmanuel II.

Malheureusement cette proposition

n'eut pas l'assentiment du Gouvernement, et cela dura jusqu'à l'époque où l'Association : *Pro Montibus et Silvis* décida de créer, le 5 novembre 1921, l'*Ente Autonomo* (Société autonome) du *Parc National des Abruzzes*.

Ses membres élurent une Commis-

le premier noyau du Parc National.

Le Gouvernement, utilisant enfin l'intelligent travail accompli par la *Pro Montibus*, promulgua, le 12 juillet 1923, une loi par laquelle il déclarait Parc National des Abruzzes, un territoire de 18.000 hectares englobant, non seulement ce qui avait été



Le val Fondillo.

sion provisoire avec, comme Président, M. Emile Sipari.

Du 25 novembre 1921 au mois de mars 1923, cette Commission s'occupait de réunir des fonds par souscription. De son côté, la Société *Pro Montibus* établit des contrats avec les communes d'Opi, Pescasseroli, Bisegna, Gioja dei Marsi, Lecce ne' Marsi et Villavallelonga ; il s'agissait de la location de leurs territoires dans le but d'y créer

loué par la Société *Pro Montibus*, mais encore : 1<sup>o</sup> une zone de 2.300 hectares appartenant à la commune de Pescasseroli, et 2<sup>o</sup> 2.500 hectares relevant de celle d'Opi. Le Gouvernement se réserva également 1.200 hectares dépendant de Campoli, Alvito, Sarrea et Satefrati et les ajouta au Parc National afin de protéger les ours et les chamois assez nombreux dans cette région. Il se réserva en outre le droit d'agrandir la réserve



Un berger des Abruzzes.

sur une proposition éventuelle du Ministère de l'Agriculture.

La loi sur la protection de la nature comporte les articles suivants :

a) Il est défendu d'altérer et de modifier les beautés naturelles et les formations géologiques et paléontologiques du sol (Reg. 11 juin 1922 sur la protection des beautés naturelles du Royaume).

b) La récolte des végétaux, sans permission spéciale, est interdite.

c) Défense d'abattre des arbres.

d) La liberté de pâturage est supprimée.

e) Interdiction de chasser et de pêcher.

f) L'entrée, dans certaines zones destinées à l'élevage et au repeuplement du gibier, n'est pas autorisée.

g) Défense de photographier les panoramas, les monuments et les animaux, sans autorisation spéciale.

Les transgresseurs de cette loi seront punis de 50 lire d'amende pour chaque plante arrachée sans permission, de 10 à 100 lire pour chaque

arbre abattu, de 100 à 1.000 pour l'entrée abusive dans les parcs avec des armes ou des engins de pêche, et de 500 à 5.000 lire pour la chasse clandestine.

Cette loi confirme l'œuvre accomplie par la Direction du Parc, dont le siège est à Rome et les bureaux à Pescasseroli. *L'Enle Autonomo del Parco Nazionale degli Abruzzi* comporte une Commission composée d'un zoologiste,

d'un botaniste, d'un géologue et d'un technicien appartenant à l'Administration des Forêts. Cette commission est élue par le Ministre de l'Agriculture et par les représentants des différents Ministères, des institutions de tourisme des administrations provinciales et des communes qui se trouvent dans le périmètre du Parc.

Un Comité exécutif composé de cinq Membres s'occupe de l'administration ordinaire.

Dans les Comités siègent, en qualité de conseillers légaux, le Président et le Vice-Président de la Commission. Sous la dépendance immédiate du



Troupeaux paissant dans le territoire du Parc.

Président sont placés le Directeur Général du Parc et le technicien forestier qui s'occupe exclusivement des services des forêts et des pâturages.

La surveillance du Parc est confiée aux agents de la force publique, aux douaniers du Royaume, aux agents forestiers, aux gardes champêtres, et à des gardes privés assermentés, qui dépendent de l'*Ente Autonoma*.

Maintenant que nous avons indiqué l'origine du Parc National des Abruzzes, il nous faut donner des détails sur sa faune et sur sa flore.

Sur les hauts plateaux les Ours et les Chamois trouvent un refuge assuré, et en particulier sur ceux d'Opi, de Civitella, ainsi que dans certains coins tels que la Camosciara de Civitella, la Terratta de Pescasseroli et le gouffre Magrana de Lecce. C'est également l'habitat de l'aigle royal.

Dans une caverne qui se trouve près de Petrella Liri (Aquila) M. Fabien Blasetti découvrit, en 1866, des restes assez bien conservés d'*Ursus spelaeus* ; par la suite, au même endroit, le Professeur Justinien Nicolucci, de Naples, retrouva des quantités d'ossements de cette même espèce de plantigrade, appartenant à des sujets différents comme âge et comme taille.

L'Ours brun qui, dans l'ancien temps, habitait toute l'Italie, existait encore au *xvi<sup>e</sup>* siècle, non seulement dans les Abruzzes, mais aussi dans le Molise et M. le Professeur Altobello, de Campobasso, se basant sur des documents dignes de foi, affirme qu'il s'agissait d'une espèce autochtone.

Les anciennes dénominations des différents points de la région confirment cette opinion, car nous trouvons les noms de Valle Orsara (Col de l'Ours), dans la Marsica, de Passage de l'Ours dans la vallée de Fondillo près d'Opi, de Coppo dell'Orso près de

Villavallelonga. En dehors du Parc, nous avons un Col de l'Ours dans la commune d'Ovindoli, et un autre dans la vallée de Roveto.

Les anciens récits historiques parlent de chasses à l'Ours effectuées par



L'Aigle royal des Abruzzes.

les autorités espagnoles du royaume de Naples, ainsi que par les feudataires du pays.

Nous croyons préférable, au sujet de l'Ours des Abruzzes, d'adopter l'opinion du Professeur Altobello, naturaliste de grand mérite, lequel s'occupe de la Faune des Abruzzes et du Molise et qui possède à Campobasso une collection de plus de 3.000 pièces.

L'éminent Professeur Ghigi, Recteur de l'Université de Bologne, a jugé que cette collection est la plus complète que nous ayons du Parc des Abruzzes.

La sous-espèce d'Ours particulière à cette région est : *Ursus arclos marsicanus* Altobello.

Dans son ouvrage sur la Faune des Abruzzes, M. Altobello affirme que cette espèce de carnassier habitait autrefois toute la région des Abruzzes. Sur le Grand Sasso d'Italie, point culminant des Apennins, Orazio Delfico affirme que l'Ours a existé jusqu'en 1756. Dans un vieux parchemin du règne de Charles-Quint, on relève que les habitants de la région, pourvus d'un permis de chasse du Gouverneur espagnol, étaient obligés de faire hommage d'une partie du corps des Sangliers, des Cerfs et des Chevreuils abattus au Seigneur de la Curia de Sepino, près de Campobasso. Quant à l'Ours, ils ne devaient en remettre que la peau avec la tête. La vallée du fleuve Sagittario offrait alors un refuge aux Ours. Ceux-ci ont disparu à la suite de l'abatage de ces bois.

Il existait également dans les forêts de Vastogirardi et de Capracotta.

L'historien Pietro Colletta raconte aussi que sous le règne de Ferdinand IV de Bourbon, quand ce monarque revint du Congrès de Laybach en 1821, il reçut en cadeau du Tzar Alexandre I<sup>er</sup>, des Ours de Moscovie, dans le but de les croiser avec la variété aborigène déjà affaiblie par la consanguinité. Mais cette légende nous paraît douteuse, car cette zone se trouvait être alors le théâtre de luttes sanglantes entre les milices napolitaines et les Autrichiens. Ces dernières étaient venues dans le Royaume pour y soutenir la dynastie bourbonnienne contre les patriotes. Nous ne connaissons qu'un seul fait à l'appui de cette tradition.

Parmi les Ours qui ont été tués depuis cette date, on a trouvé des exemplaires de taille très supérieure

à l'ancienne moyenne des animaux abattus, en particulier deux grands mâles tirés en 1913 et en 1921.

Mais bien que la tradition des Ours russes importés soit peu digne de foi, il n'en existe pas moins deux races différentes d'Ours appelés *porcini* (frugivores) et *cavallini* (carnivores).

Le type de l'Ours des Abruzzes présente des caractères particuliers qui le distinguent complètement de l'Ours brun commun.

Le Professeur Altobello a donné de cette forme (*Ursus arclos marsicanus*) la description suivante :

L'Ours de la Marsica diffère de l'Ours brun commun par la dentition et par les os du crâne.

1<sup>o</sup> Les dernières incisives latérales ont une forme grossièrement conique et ressemblent à des canines. Ces incisives, qui chez l'Ours ordinaire n'atteignent que le 50 p. 100 de la longueur des canines, sont beaucoup plus développées chez le *marsicanus*. Elles présentent un sillon intérieur en forme d'angle aigu et une courbure caractéristique sur leur face intérieure.

2<sup>o</sup> La première dent tuberculée, en plus de ses quatre protubérances, montre aussi un petit tubercule accessoire intérieur et extérieur qui va s'appuyer au lobe postérieur de la canine.

3<sup>o</sup> La deuxième dent tuberculée a la moitié postérieure de sa face supérieure en pente vers l'extérieur.

Dans le crâne on trouve que le bord postérieur des os palatins forme une fente ovale, avec une légère protubérance sur la ligne moyenne et que les fentes antérieures de ces mêmes os diffèrent par leur forme et leur emplacement.

Les apophyses supérieures de l'occipital ne diffèrent que par leur forme, la crête moyenne et le bord supérieur du trou occipital.

Évidemment nous nous trouvons en présence d'une variété déjà connue sous le nom d'Ours des Abruzzes et que l'on peut sans crainte reconnaître sous son appellation d'*Ursus arclos marsicanus*.

Partageant cette même opinion du Professeur Altobello, nous pouvons

complètement séparé des sous-espèces des Alpes, des Pyrénées et des Balkans.

Cette variété est aujourd'hui limitée à la zone du groupement montagneux du Méta, et en 1899, entre tous les naturalistes qui avaient fréquenté les Abruzzes, le Professeur Neumann



Le refuge de la Liscia.

également citer les Professeurs Gestro et Vinciguerra du Musée de Gênes et le docteur Festa, Vice Directeur du Musée Zoologique de Turin. Ce dernier observe que chez l'*Ursus marsicanus*, le profil supérieur du crâne est plus bombé dans le frontal que dans l'espèce typique de l'*Ursus arclos*.

D'un grand intérêt au point de vue zoologique est le Chamois de l'Abruzze (*Rupicapra ornata* Neumann) propre à la haute montagne de la Marsica, que les naturalistes contemporains ont

observa pour la première fois cette nouvelle forme de ruminant.

Le type qu'il put examiner à son aise fut l'exemplaire existant au Musée de Gênes et il en fit une première description.

Ensuite, M. Camerano, Professeur à l'Université de Turin, suivant l'exemple du Professeur Neumann, publia dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin des recherches sur les diverses variétés de Chamois parmi lesquelles il

admit l'existence du Chamois des Abruzzes. Nous nous en tiendrons à sa description qui, d'ailleurs, ressemble à celle donnée par le Professeur Neumann dans les *Annales du Musée de Gênes* et à celle de M. Nestore Tarolla, oncle de l'actuel directeur honoraire du Parc.

Tous les anciens naturalistes du XIX<sup>e</sup> siècle qui se sont occupés des mammifères d'Italie, tels Cornalia et Bonaparte d'une part et Keyserling et Blasius d'autre part, ne font jamais mention de cette forme de Chamois.

En revanche, Trouessart et Miller dans leurs ouvrages respectifs : *Catalogus Mammalium, tam viventium quam fossilium* (supplément de 1904) et dans *Catalogue of the Mammals of Western Europe* ainsi que dans *The great and small Game*, admettent, tous deux, l'existence de la *Rupicapra ornata* Neumann.

Je transcris ici la description que Neumann a faite de l'exemplaire du Musée de Gênes.

« Les parties latérales de la tête sont de couleur brune ; le chanfrein, de couleur isabelle, se dessine dans sa partie supérieure en un ovale bien déterminé. Au-dessus des yeux on ne retrouve pas la couleur isabelle connue dans le Chamois des Alpes.

« Le menton et les joues sont de couleur isabelle très clair.

« Cette couleur s'étend du menton à toute la partie antérieure du cou et va en s'effaçant peu à peu jusqu'à la partie supérieure du poitrail.

« La partie supérieure de la tête derrière les cornes est isabelle clair, ainsi que la partie supérieure du cou et des épaules. Le bas de la nuque est d'une couleur brune très foncée et cette teinte descend de chaque côté du cou sous la forme d'une bande brune noirâtre qui sépare nettement la par-

tie antérieure du cou de la postérieure, toutes deux étant de couleur isabelle, ce qui forme la principale caractéristique du Chamois des Abruzzes.

« Dans la partie inférieure de la poitrine et des jambes, il ressemble au Chamois des Alpes par sa coloration, mais au lieu d'être brun rougeâtre, elle est d'une teinte entre le sépia et le gris foncé. De la partie postérieure de la tête s'étend, sur toute la longueur du dos, une bande obscure qui s'élargit beaucoup et devient noire-brunâtre dans la partie postérieure du dos. Les cornes, plus longues que dans l'espèce alpine, atteignent une hauteur de 130 millimètres et en les mesurant le long de leur courbure ont une longueur de 296 millimètres. »

Le poids d'un sujet adulte atteint 50 kilogrammes.

M. le Sénateur Camerano, qui fut professeur de Zoologie à l'Université de Turin, donne la description des caractères qui servent à bien reconnaître les trois espèces de Chamois : *Rupicapra rupicapra* Linné, *Rupicapra pyrenaica* Bonaparte, *Rupicapra ornata* Neumann et pour plus de détails, je renvoie mes collègues à l'ouvrage du Professeur Altobello : *Faune des Abruzzes et du Molise*.

Le Chamois des Abruzzes ne se trouve actuellement que dans les territoires de Civitella Alfedena, Villetta Barrea et d'Opi où leur chasse est absolument défendue par la loi.

Les Chamois, très nombreux jadis, avaient bien diminué en 1913 du fait de la chasse sans pitié dont ils avaient été l'objet ; d'autre part, l'*Agalassia contagiosa*, probablement donnée par des troupeaux contaminés qui pâturaient dans la région, en avait également détruit un grand nombre. En 1913 ils étaient réduits à une misérable harde d'environ une trentaine

de têtes, mais après l'institution du Parc, ils se sont bien reproduits et leur nombre a beaucoup augmenté.

Nous pouvons certifier qu'au début de l'année 1920 les Professeurs Festa, Ghigi et Raffaele communiquèrent au Ministère de l'Agriculture qu'ils avaient constaté la présence de 60 ours dans le périmètre du Parc et d'une dizaine de ces carnassiers à l'extérieur de ce même parc.

Pour ce qui concerne la *Rupicapra ornata*, le nombre de têtes a passé de 30 en 1913 à plus de 100 au début de l'année dernière.

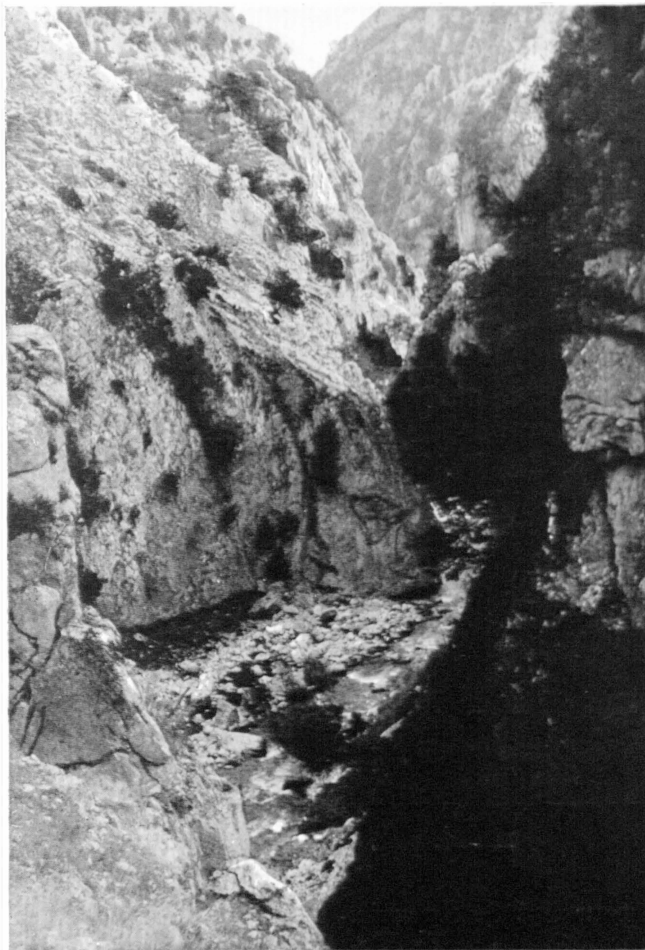
On a la certitude que ce nombre augmentera encore quand on aura réussi à détruire complètement les Loups et les Aigles qui sont leurs principaux ennemis. Depuis l'institution du Parc jusqu'en 1930, on a détruit 60 Loups, 57 Louves, 39 Louveteaux, 85 Aigles et presque 3.000 Renards.

Ainsi nous avons la certitude de pouvoir conserver ces deux espèces rares et précieuses : l'Ours et le Chamois.

On fait une exception pour les Ours par suite des dégâts qu'ils apportent aux troupeaux, en donnant des permis de chasse spéciaux lorsqu'on constate leurs abus dans certaines régions.

Outre l'Ours et le Chamois existent dans la Marsica le Cerf, le Chevreuil, le Daim, le Chat sauvage et le Lynx.

Ces animaux sont malheureusement en train de disparaître. Il n'en



La gorge de Barrea.

est pas de même des Loups, des Aigles et de beaucoup d'autres mammifères et oiseaux dont on peut trouver une excellente description dans les ouvrages des Professeurs Altobello et Festa.

Je vous dirai seulement que les chasseurs et les gardes forestiers ont

pu constater au cours de ces dernières années l'existence du Chat sauvage et du Lynx qu'on croyait disparus à jamais.

Les deux fleuves qui sont compris dans le périmètre du Parc sont confiés aux soins de l'Etablissement royal de Pisciculture de Rome, lequel

liennes et, parmi celles-ci, une quantité remarquable de plantes médicinales et aromatiques.

Dans les ravins humides, au milieu des bois à peine praticables, existe une Orchidée, le *Cypripedium Calceolus* L., qui rappelle celles des pays tropicaux.



Macchiavarna, avec le mont Marsicano et le mont Palombo.

a pour but de repeupler ces deux cours d'eau avec de la truite de rivière (*Trulla fario*) qui réussit merveilleusement dans ces parages.

Le Professeur Chiappi, directeur de l'Etablissement, qui s'est consacré avec intelligence à la protection de la pêche et à l'accroissement du poisson dans ces rivières, a vu ses efforts couronnés de succès.

La Flore du Parc ne manque pas d'intérêt : elle comprend toutes les espèces propres aux montagnes ita-

On y trouve également des Hêtres énormes, des Pins de Barrea en groupes ou isolés et dans la vallée du Fonvillo des Pins des Alpes ; sur les sommets du Sterpo d'Alti et plus bas poussent des Charmes, des Chênes, des Chênes-verts, des Érables, des Frênes, etc., etc...

Le Professeur Pirotta a établi la liste des végétaux qui n'existent que dans le Parc. Cette liste a été complétée par le Professeur Paulucci qui fut jadis directeur de l'Institution.

Une société industrielle voulait créer des lacs artificiels pour augmenter l'énergie électrique de cette région, mais les travaux projetés auraient abîmé le panorama de la partie la plus pittoresque du pays, non seulement au point de vue du paysage, mais aussi au point de vue de l'hygiène et de l'agriculture.

La lutte a été très vive par suite de la résistance opposée par les industriels, mais enfin la raison et l'amour de la nature ont triomphé, et le paysage dans toute sa beauté éclatante,

sera désormais réservé à l'institution du Parc National, quitte à devenir par la suite un des plus charmants séjours de tourisme et de villégiature d'Italie.

Je souhaite à cette région la visite de mes chers collègues et de nombreux touristes français, avec l'espoir qu'ils puissent connaître le charme et l'hospitalité de leur sœur latine, laquelle multiplie son effort pour mériter la place éminente qu'elle occupe désormais dans l'entente des nations.

